

27.05.2024 - 17:00 Uhr

Remaniement du Paysage de la formation

Zurich (ots) -

GastroSuisse remaniera son offre de formation au cours des deux prochaines années. Les formations proposées seront davantage axées sur l'avenir et la demande. En outre, les moyens investis produiront de meilleurs effets. Des filières et des cours plus attrayants devraient permettre de former un nombre accru de nouveaux professionnels de l'hôtellerie-restauration.

La demande dans la formation professionnelle supérieure de l'hôtellerie-restauration stagne depuis quelques années. Cette évolution est constatée au niveau national. En conséquence, les présidents des associations cantonales de GastroSuisse ont demandé début avril 2024 à la Fédération nationale de revoir son offre de formation.

Lors de sa séance du 22 mai 2024, et sur la base d'une analyse de situation, le Conseil de GastroSuisse a décidé de maintenir la formation de cafetier-restaurateur-hôtelier (FCRH) et la formation continue (FC). En effet, les domaines FCRH et FC constituent la structure de base du Paysage de la formation de GastroSuisse. Le projet "Restructuration du Paysage de la formation" (intitulé de travail) permettra à la Fédération nationale d'adapter ses offres FCRH et FC aux évolutions du marché d'ici 2026, l'objectif étant de les orienter encore davantage vers la demande. Le lancement et l'implémentation du projet "Restructuration du Paysage de la formation" seront effectués en étroite concertation avec les associations cantonales.

Par ailleurs, le Conseil de GastroSuisse a décidé que l'École hôtelière de Zurich (HFZ) ne proposerait pas de nouvelle année d'études en août 2024. GastroSuisse envisage en effet de réorienter les activités de la HFZ au cours des prochaines années. Dans ce contexte, la Fédération a entamé des discussions ouvertes et sans partis pris avec différents acteurs du secteur de la formation. Cette démarche à moyen terme permet de garantir la qualité de notre offre et de mettre un terme aux formations actuellement proposées. Les coûts de la HFZ seront réduits avec effet immédiat afin d'optimiser les activités opérationnelles. Dans ce contexte, cinq personnes devront être licenciées à la fin mai 2024.

Les décisions susmentionnées permettent à GastroSuisse d'assurer l'avenir de son secteur de la formation de manière ciblée et axée sur des solutions. Elles soulignent une volonté d'agir et de modernisation. Les mesures prises par la Fédération GastroSuisse visent également une gestion encore plus parcimonieuse des ressources de ses membres.

Contact:

Service de presse GastroSuisse, 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100919808> abgerufen werden.